



Modèles de mission pour ordonnance en Empreintes génétiques

Mission classique

COMMETONS :

Le laboratoire ANALYSIS EXPERTISE, demeurant : 6 rue Léo Valentin, 88000 EPINAL France, expert inscrit sur la liste de la Cour d'Appel de Nancy serment préalablement prêté, aux fins de procéder aux opérations ci-après indiquées :

MISSION :

Nous avons l'honneur de vous prier de bien vouloir prendre connaissance des pièces du dossier et plus particulièrement :

- Bien vouloir prendre en charge ou faire recevoir les les scellés et/ou prélèvements suivants :
 - n° du scellé, n° de PV – service ;
 - n° prélèvement et/ou nom et prénom ;
- Constater à leur intégrité et procéder à leur ouverture ;
L'expert est autorisé à altérer les scellés pour les besoins des analyses. Le cas échéant, l'expert est autorisé à utiliser la totalité des scellés.
- Rechercher, déterminer la cas échéant la nature, et procéder à l'analyse génétique des traces biologiques présentes sur les objets placés sous scellés ;
- Procéder à l'établissement des profils génétiques de xxx et xxx et les comparer avec les résultats obtenus ;
- Apposer un code-barre FNAEG sur les scellés analysés et sur la présente ordonnance ;
- Transmettre au FNAEG le(s) profil(s) génétique(s) inconnu(s) accompagné(s) d'une copie de la présente ordonnance ;
- Faire retour des résidus de scellés au greffe d'instruction du tribunal judiciaire.

D'une manière générale, faire toutes observations utiles à la manifestation de la vérité et consigner vos observations dans vos rapports.

L'expert remettra, avant le ..., un rapport détaillé signé par lui et mentionnant les noms et qualités des personnes qui l'ont assisté, sous son contrôle et sa responsabilité, pour la réalisation des opérations jugées par lui nécessaires à l'exécution de la mission qui lui a été confiée, conformément à l'article 166 du code de procédure pénale.

Indiquons que conformément aux dispositions de l'article 161-1 du code de procédure pénale, la présente ordonnance a été communiquée aux parties et aux témoins assistés, et est donc susceptible de connaître des modifications dans le délai prévu par ces dispositions ; en conséquence, les opérations d'expertise en peuvent commencer avant l'expiration d'un délai de dix jours.

Art R107 du code de procédure pénale : lorsque le montant prévu des honoraires dépasse les 460 euros, l'expert désigné doit, avant de commencer ses travaux, en informer la juridiction qui l'a commis.



Modèles de mission pour ordonnance en Empreintes génétiques

Mission pour demande de confirmation de rapprochement FNAEG

COMMETONS :

Le laboratoire ANALYSIS EXPERTISE, demeurant : 6 rue Léo Valentin, 88000 EPINAL France, expert inscrit sur la liste de la Cour d'Appel de Nancy serment préalablement prêté, aux fins de procéder aux opérations ci-après indiquées :

MISSION :

Nous avons l'honneur de vous prier de bien vouloir :

- Recevoir la copie du rapport de rapprochement du FNAEG n° XXX en date du JJ/MM/AA, faisant suite à votre expertise XXX ;
- Confirmer ou infirmer le rapprochement effectué entre le(s) profil(s) génétique(s) des traces que vous avez mis en évidence et le(s) profil(s) génétique(s) des individus figurant dans ce rapport de rapprochement ;

De façon générale, faire toutes observations utiles à la manifestation de la vérité et consigner vos observations dans vos rapports.